

Accueil > Next > Culture > Arts

# Pour qui sont ces Picasso ?

VINCENT NOCE 3 NOVEMBRE 2014 À 17:26



L'électricien Pierre Le Guennec et sa femme en 2010, à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). Il affirme avoir reçu les dessins de Picasso en échange de petits travaux. (Photo AFP/Valéry Hache)

**JUSTICE** En 2010, la découverte de 271 œuvres du peintre avait fait

grand bruit. Accusé de recel, le couple de retraités, qui dit les tenir de l'artiste ou de sa dernière épouse, comparaitra en février devant le tribunal correctionnel de Grasse.

Il y a quatre ans, *Libération* révélait la plus importante découverte d'œuvres de Pablo Picasso depuis sa mort, réalisée dans des conditions rocambolesques (*lire Libération du 29 novembre 2010*). La nouvelle fit le tour du monde. «*Jamais n'a été trouvé en mains privées d'ensemble aussi important dont personne n'a eu connaissance*», avait indiqué au journal Anne Baldassari, spécialiste du peintre, qui présidait le musée Picasso. Le tout pourrait désormais valoir 70 millions d'euros.

Aujourd'hui, il revient à la justice d'en écrire l'épilogue. L'électricien retraité de 75 ans et son épouse de 71 ans, Pierre et Danielle Le Guennec, retrouvés en possession de ce trésor, sont en effet renvoyés le 10 février pour trois jours devant le tribunal correctionnel de Grasse où ils auront à répondre de l'accusation de recel. Ainsi en a conclu la juge Catherine Bonnici, dans une ordonnance de quinze pages résumant les incroyables développements de l'affaire. Parallèlement, M<sup>e</sup> Anne-Sophie Nardon, représentant la fille de Jacqueline Picasso, a ouvert une procédure en revendication des œuvres, que la famille estime volées.

**Incrédulité.** Tout débute en 2010, quand Claude Picasso, le fils du peintre, est contacté pour faire authentifier des dessins. La démarche est indispensable pour les mettre en vente. Après avoir envoyé plusieurs lettres elliptiques, le 9 septembre, le couple se rend à la Picasso Administration à Paris avec une valise à roulettes contenant 180 peintures, dessins, lithographies et collages ainsi que 91 dessins dans deux carnets. Dans les bureaux, c'est l'incrédulité. Claude Picasso et ses collaboratrices prennent trois heures pour tout examiner. Christine Pinault, son assistante, nous a avoué sa stupéfaction de n'en trouver aucune trace dans la documentation. Les œuvres datent de 1900 à 1932, période la plus recherchée de l'artiste, de son arrivée à Paris à la consécration dans les premières rétrospectives. On y trouve des petits collages rarissimes, fabriqués lors de sa recherche cubiste, qui ont presque tous disparu (*lire Libération du 1er décembre 2010*).

Pierre Le Guennec explique avoir reçu ce cadeau «du maître» (expression que Picasso détestait), pour lequel il a effectué des travaux, notamment la pose d'une alarme, à la villa Notre-Dame de Vie, à Mougins (Alpes-Maritimes), où le peintre passa les deux dernières années de sa vie. En 1971 ou 1972, il aurait déposé le carton dans son garage à Mouans-Sartoux, près de Grasse, sans plus y penser. «*Qu'est-ce que c'est que cette histoire pour de vieux papiers, ils auraient pu tout aussi bien être jetés !*» lancera le septuagénaire en chemise à carreaux et bretelles quand les caméramans prendront d'assaut sa maison. Aux enquêteurs, il assure n'avoir aucune idée de leur valeur. Remarquablement préservées et enveloppées de papier de soie, les œuvres sont

cependant soigneusement décrites dans ses courriers, laissant supposer qu'il aurait pris langue avec un professionnel.

Le 23 septembre, au nom de l'ensemble des héritiers Picasso, M<sup>e</sup> Jean-Jacques Neuer dépose plainte pour vol et recel. Le 5 octobre, l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) saisit les œuvres au domicile du couple. Il ne trouve rien d'autre. En garde à vue, Le Guennec affirme que c'est l'épouse de Picasso, Jacqueline, qui lui a fait cadeau d'un carton, en présence du peintre : « *Tenez, c'est pour vous* », *m'a-t-elle dit.* » Atteint d'un cancer, il explique avoir voulu mettre ses affaires en ordre pour ses deux fils. Danielle Le Guennec se souvient de son mari rapportant les peintures et dessins dans un sac-poubelle, en lui disant que l'artiste les lui avait donnés. « *Elle n'a plus sa tête* », lancera le retraité à la juge.

**statuette baoulé.** Ces récits se heurtent aux témoignages des proches. Maya Picasso, fille de l'artiste, trouve invraisemblable le don d'un ensemble aussi disparate, de la part d'un créateur aussi conscient, qui conservait tout. Elle assure qu'il ne se serait jamais séparé des esquisses, qui font partie de son travail de création. Et que s'il pouvait lui arriver d'offrir une estampe ou un dessin, il le dédicaçait et le signait. La fille de Jacqueline Picasso, Catherine, a connu l'électricien. Il ne faisait pas partie, dit-elle, des intimes. Jamais, ajoute-t-elle, sa mère ne se serait permis d'offrir une œuvre sans l'accord de son mari. D'autres éléments déconcertent les enquêteurs. Le parquet trouve ainsi « *éminemment suspect* » que les époux n'aient jamais parlé de ce trésor pendant près de quarante ans, ni même à leurs frères et sœurs ou à leurs enfants.

Néanmoins, « *rien ne prouve un vol* », comme le fait valoir M<sup>e</sup> Evelyne Rees, première avocate du couple, qui dénonce une « *enquête reposant sur des éléments subjectifs apportés par la famille Picasso* ». Fin novembre, au lendemain de la publication par *Libération* des premiers éléments de l'enquête, un généalogiste de Bordeaux prend contact avec M<sup>e</sup> Neuer. Il est troublé car il a été chargé de retrouver les héritiers d'un ensemble d'œuvres de Picasso, dans laquelle paraît le nom cité par *Libération* : Le Guennec. Le 9 décembre, à Drouot, la « collection de Madame B. » est proposée aux enchères par M<sup>e</sup> Maurice Blanchet, en association avec deux commissaires-priseurs d'Angoulême qui se sont occupés de la succession et André Schoeller, officiant comme expert.

Les enquêteurs découvrent qu'elle provient de la veuve de Maurice Bresnu, un chauffeur surnommé Nounours dont les Picasso utilisaient les services : une centaine de pièces, dessins, céramiques, livres illustrés, photos, une statuette baoulé ou même une montre portée par « *le maître* ». La moindre babiole profitant de « *la plus-value Nounours* », commente *le Figaro*. Un dessin qui lui est dédié fait la couverture. La vente est pudiquement « *reportée* » : en réalité, l'OCBC est venu saisir. L'enquête conclura que presque tout a été volé par le chauffeur.

Une information judiciaire pour recel est ouverte le 13 décembre. D'après plusieurs personnes de son entourage, Maurice Bresnu ne se cachait pas d'avoir volé des œuvres par dizaines. Il est mort en 1991, son épouse, Jacqueline, étant décédée en 2009 : la mystérieuse «Madame B», c'est elle. Mais elle est née Le Guennec : elle est la cousine de Pierre. C'est Maurice Bresnu qui a introduit l'électricien chez les Picasso. Il a été son témoin de mariage. Aujourd'hui, Pierre Le Guennec figure parmi les héritiers de sa veuve. Le retraité, qui proclame n'avoir aucune idée de la valeur de ses *«vieux papiers»*, a pourtant suivi les inventaires de la collection Bresnu, sortie d'un garde-meubles en banlieue parisienne, de leur maison du Lot ainsi que d'un coffre de banque.

**Altercation.** Or, pour la juge, cette *«proximité a été cachée»* par Pierre Le Guennec dans les premiers mois de l'enquête. Pour sa défense, il fait observer qu'il était fâché avec Maurice Bresnu, avec lequel il n'était plus en contact depuis 1975. Selon son épouse, les Bresnu, qui menaient grand train, *«les regardaient de haut»*. Survient alors un témoignage embarrassant. Un employé de Bresnu rapporte une altercation entre les deux hommes : son patron aurait accusé Le Guennec d'avoir *«déconné chez les Picasso et qu'ils risquaient tous d'avoir des problèmes pour cela»*. Jacqueline Bresnu lui aurait ensuite confié que son mari suspectait l'électricien de *«se servir chez les Picasso»*...

Autre curiosité : une reconnaissance de dette est trouvée dans les papiers de Jacqueline Picasso. En 1983, Le Guennec, qui était resté en bons termes avec la veuve du peintre, est venu solliciter un prêt afin de pouvoir s'acheter une licence de taxi : 450 000 francs, l'équivalent de 140 000 euros aujourd'hui. Comment expliquer que, après lui avoir donné 271 œuvres, Jacqueline Picasso ait eu besoin de lui prêter cette somme qui aurait pu être couverte par la vente d'un seul article en sa possession ? Pour toute défense, Pierre Le Guennec dit avoir alors complètement *«oublié»* le fameux carton dans son garage.

L'instruction a été clôturée en avril. Du côté des Bresnu, c'est l'impasse, le couple étant décédé. Claudia Andrieu, responsable juridique de la Picasso Administration, a cependant mis au jour un trafic d'ampleur, leurs premiers dessins ayant été écoulés en 1987. La signature de l'artiste avait même été imitée sur plusieurs feuilles. Ces contrefaçons ont été effacées après avoir été décelées par Maya, qui avait été sollicitée pour authentifier les œuvres.

En revanche, la juge retient l'accusation de détention frauduleuse envers le couple de septuagénaires. Tout démontre à ses yeux qu'il a *«sciemment caché l'existence de ces œuvres, attendant le moment propice pour les faire sortir au grand jour»*, en bénéficiant lui aussi de la prescription. *«Il importe peu que l'auteur du vol n'ait pas été identifié. Pierre et Danielle Le Guennec en connaissaient l'origine frauduleuse»*, conclut-elle. Or, le recel est ce qu'on appelle un *«délit continu»*. Tant qu'il dure, il ne

peut être prescrit. La défense, elle, se dit sûr d'établir l'innocence de ses clients

**Vincent NOÛ**

